

Compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2017 à 19 H 00

Etaient présents : LEDAUPHIN M, L.ALLEFRESDE, P.JAUSSAINT, R.SOULERIN, JC.BONNAUD, R.TESTON

Représenté : R.PETROLACCI

1) Délibération : Maîtrise d'œuvre bâtiment salle polyvalente

3 cabinets ont été consultés. Seul Robert DUCHAMP de RUOMS a fait une proposition pour la préparation et le dépôt du document d'urbanisme pour un montant de 3 590 € HT.

Vote : unanimité pour

2) Délibération : modification statuts du SEBA

Par délibération en date des 3 juillet et 25 septembre 2017, le Comité Syndical du SEBA a décidé les modifications suivantes sur leurs statuts :

- **Adhésion de la commune de Berrias-et-Casteljau à la compétence assainissement,**
- **Constater les nouvelles adhésions de communautés de communes suite à fusion ou modifications de compétences ;**
- **Assurer la comptabilité descendante des statuts du syndicat avec ceux de la future régie d'exploitation ;**
- **Mettre en œuvre les orientations validées par la dernière commission « Pont de Veyrières-Gerbial », relatives à une mise à disposition juste, équilibrée et rentable des ressources du SEBA « Production en gros » ;**
- **Préciser quelques règles de représentation ;**
- **Corriger quelques erreurs matérielles dans la version des statuts en vigueur ;**
- **Supprimer des annexes devenues inutiles.**

Vote : unanimité pour

3) Délibérations : CDC Val de Ligne-CLECT

M.le Maire informe les membres présents des décisions prises par la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la Communauté de communes du Val de ligne et des décisions prises en matière de charges transférées en 2017.**

Vote : unanimité pour

4) Délibération : Décisions modificatives budget

Fonctionnement DEPENSES :

Art 615231 : - 2 600 €

Art 6558 : + 2 600 €

Investissement DEPENSES

Art 21531 : - 15 000 €

Art 2041582 + 15 000 €

Vote : unanimité pour

5) **Délibération : vente véhicule communal**

Décision est prise de vendre le véhicule communal FIAT DUCATO, année 2002, 228 000 km au prix de 4 000 km négociable.

Vote : unanimité pour

Questions et communications diverses :

Problème de stationnement : notamment les camping-cars et « voitures ventouses » qui ne sont plus en état de rouler et monopolisent les places de stationnement. la Municipalité se verra dans l'obligation d'appliquer la réglementation qui malheureusement représentera une dépense supplémentaire sur le budget communal.